ISSN 2420 - 5672

SESSION SPECIALE

SEANCE DU 29 JANVIER 2021

Compte rendu des d®bats

LOT-ET-GARONNE
Le Département

NOMS DES PRESIDENTS DU DEPARTEMENT ET DES PREFETS
DEPUIS 1945

Année	Préfet	Président du Département
1945	P. LECENE	Rodolphe ROUBET
1948	M. SEGAUT	-
1949	-	Dr Henri TOUSSAINT
1951	R. COUSIN	-
1953	M. PICARD	-
1957	L. OTTAVIANI	-
1959	J. SAUNIER	Jacques BORDENEUVE
1960	M. ELLIA	-
1963	L. VERGER	-
1966	F. LABORDE	-
1968	H. BOUCOIRAN	-
1973	P. FEUILLOLEY	-
1975	Ch. ORSETTI	-
1976	-	René ANDRIEU
1977	Th. KAEPPELIN	-
1978	-	Jean FRANCOIS-PONCET
1982	P. BLANC	-
1985	P. LEROY	-
1986	B. COURTOIS	-
1987	S. THIRIOUX	-
1988	J.-Ch. ASTRUC	-
1992	M. DIEFENBACHER	-
1994	J.C. VACHER	Dr Jean-Louis BRUNET
1998	N. JACQUET	Jean FRANCOIS-PONCET
2000	A. MERLOZ	-
2002	H. MASSE	-
2004	-	Michel DIEFENBACHER
2005	R. THUAU	-
2007	L. BEFFRE	-
2008	-	Pierre CAMANI
2010	B. SCHMELTZ	-
2012	M. BURG	-
2013	D. CONUS	-
2016	Mme P. WILLAERT	-
2018	Mme B. LAGARDE	-
2019	-	Sophie BORDERIE
2020	M. Jean-Noël CHAVANNE	

DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

PRESIDENTE : **Sophie BORDERIE**

MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

AGEN 1	**M. Christian DELBREL** Maire de Pont-du-Casse Vice-président d'Agen Agglomération
	Mme Nathalie BRICARD
AGEN 2	**M. Christian DEZALOS Ch. O.**
	Mme Laurence LAMY Maire de Bon-Encontre Vice-président d'Agen Agglomération
AGEN 3	**M. Pierre CHOLLET**
	Mme Baya KHERKHACH Adjointe à la mairie d'Agen
AGEN 4	**M. Christophe BOCQUET**
	Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT 1ere Adjointe au Maire d'Agen Vice-Présidente d'Agen Agglomération
L'ALBRET	**M. Nicolas LACOMBE** Maire de Nérac Vice-président d'Albret Communauté
	Mme Marylène PAILLARES
CONFLUENT	**M. Alain MERLY Ch.**
	Mme Laurence DUCOS
COTEAUX DE GUYENNE	**M. Pierre CAMANI** Adjoint à la mairie de Puymican Vice-Président de Val Garonne Agglomération
	Mme Caroline HAURE-TROCHON
FORET DE GASCOGNE	**M. Raymond GIRARDI** Maire d'Argenton Président de la communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne
	Mme Hélène VIDAL

FUMELOIS	**M. Daniel BORIE** Maire de Saint-Vite **Mme Sophie GARGOWITSCH** Maire de Blanquefort-sur-Briolance
HAUT AGENAIS PERIGORD	**M. Marcel CALMETTE** Maire de Paulhiac Vice-Président de la Communauté de communes Bastides en haut Agenais-Périgord **Mme Christine GONZATO-ROQUES** Adjoint au Maire de Monflanquin
LAVARDAC	**M. Michel MASSET** Maire de Damazan Président de la communauté de communes du Confluent et Côteaux de Prayssas **Mme Valérie TONIN** Maire de Barbaste
LIVRADAIS	**M. Jacques BORDERIE** 1er adjoint au Maire de Ste-Livrade-sur-Lot Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois **Mme Séverine BESSON**
MARMANDE 1	**M. Joël HOCQUELET** Maire de Marmande 1er Vice-Président de Val Garonne Agglomération **Mme Emilie MAILLOU**
MARMANDE 2	**M. Jacques BILIRIT** Maire de Fourques-sur-Garonne Président de Val de Garonne Agglomération **Mme Sophie BORDERIE** ***Présidente du Conseil départemental***
OUEST AGENAIS	**M. Jean DREUIL** Maire de Sérignac-sur-Garonne **Mme Françoise LAURENT**
PAYS DE SERRES	**M. Bernard BARRAL** **Mme Marie-France SALLES Ch.** Maire d'Engayrac
SUD EST AGENAIS	**M. Rémi CONSTANS** Maire de Layrac Vice-Président d'Agen Agglomération **Mme Louise CAMBOURNAC - C. Ch.**

TONNEINS	**M. Michel PERAT** Maire de Clairac
	Mme Line LALAURIE Maire de Castelmoron-sur-Lot Présidente de la communauté de communes Lot et Tolzac
VAL DU DROPT	**M. Alain PICARD**
	Mme Danièle DHELIAS Adjointe au Maire de Ségalas
VILLENEUVE 1	**M. Guillaume LEPERS** Maire de Villeneuve sur Lot Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois
	Mme Patricia SUPPI Adjointe au maire de Villeneuve sur Lot
VILLENEUVE 2	**M. Patrick CASSANY** 1er Vice-président du Conseil départemental
	Mme Catherine JOFFROY

<u>LEGENDES</u> :

Ordre National de la Légion d'Honneur

Ordre National du Mérite

Mérite Agricole

Ordre des Palmes Académiques

Ordres des Arts et des Lettres

Croix de Guerre 1939-1945

Croix du Combattant

Croix du Combattant Volontaire

C. Commandeur

O. Officier

Ch. Chevalier

COMMISSION PERMANENTE

Président : Mme Sophie BORDERIE

Premier Vice-Président : M. Patrick CASSANY

Vice-Présidents : Mme Marie-France SALLES, M. Jacques BILIRIT, Mme Christine GONZATO-ROQUES, M. Raymond GIRARDI, Mme Catherine JOFFROY, M. Christian DEZALOS, Mme Sophie GARGOWITSCH, M. Daniel BORIE, Mme Laurence LAMY, M. Nicolas LACOMBE, Mme Hélène VIDAL

Membres : M. Bernard BARRAL, Mme Danièle DHELIAS, M. Marcel CALMETTE, Mme Caroline HAURE-TROCHON, M. Pierre CAMANI, Mme Valérie TONIN, M. Jean DREUIL, Mme Françoise LAURENT, M. Joël HOCQUELET, Mme Emilie MAILLOU, M. Michel MASSET, Mme Marylène PAILLARES, M. Alain PICARD, Mme Nathalie BRICARD, M. Christian DELBREL, Mme Line LALAURIE, M. Christophe BOCQUET, Mme Séverine BESSON, M. Pierre CHOLLET, Mme Louise CAMBOURNAC, M. Guillaume LEPERS, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, M. Alain MERLY, Mme Laurence DUCOS, M. Michel PERAT, Mme Baya KHERKHACH, M. Jacques BORDERIE, Mme Patricia SUPPI, M. Rémi CONSTANS

§ § § § §

COMMISSIONS STATUTAIRES INTERNES

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT SOCIAL, INSERTION ET HABITAT »

****

Président : Mme Christine GONZATO-ROQUES
Vice-Président : Mme Hélène VIDAL

Membres : Mmes Caroline HAURE-TROCHON, Marie-France SALLES, M. Alain PICARD, Mmes Louise CAMBOURNAC, Baya KHERKHACH, Laurence DUCOS, Nathalie BRICARD

COMMISSION

« AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES ET MOBILITE »

Président : M. Patrick CASSANY
Vice-Présidents : Mme Hélène VIDAL, M. Michel MASSET
Membres : MM. Joël HOCQUELET, Nicolas LACOMBE, Michel PERAT, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, M. Jacques BORDERIE

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, NUMERIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES »

Président : M. Jacques BILIRIT
Vice-Président : M. Michel MASSET
Membres : MM. Marcel CALMETTE, Bernard BARRAL, Jean DREUIL, Alain PICARD Guillaume LEPERS, Michel PERAT, Jacques BORDERIE

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT DURABLE ET CITOYENNETE»

Président : Mme Sophie GARGOWITSCH
Vice-Présidents : Mmes Laurence LAMY, Valérie TONIN
Membres : M. Jean DREUIL, Mme Françoise LAURENT, M. Christophe BOCQUET, Mme Séverine BESSON, M. Alain MERLY

COMMISSION

« POLITIQUES EDUCATIVES, COLLEGES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »

Président : M. Nicolas LACOMBE
Vice-Présidents : Mmes Valérie TONIN, Emilie MAILLOU
Membres : Mmes Françoise LAURENT, Laurence DUCOS, Patricia SUPPI

COMMISSION

« CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE »

Présidente : Mme Catherine JOFFROY
Vice-Présidents : M. Daniel BORIE, Mme Nathalie BRICARD
Membres : Mmes Marylène PAILLARES, Valérie TONIN, M. Rémi CONSTANS, Mme Patricia SUPPI

COMMISSION

« AGRICULTURE, FORET ET ENVIRONNEMENT »

Président : M. Raymond GIRARDI
Vice-Présidents : M. Marcel CALMETTE, Mme Danièle DHELIAS, M. Bernard BARRAL
Membres : Mmes Valérie TONIN, Séverine BESSON, MM. Alain MERLY, Christophe BOCQUET

Session spéciale 29 janvier 2021

ORDRE DU JOUR

Commission Administration générale, ressources humaines et patrimoine

8001 Approbation des débats de la session spéciale du 25 septembre 2020…….p.2.

Commission Développement social, insertion et habitat

1001 Avenant n°3 à la stratégie pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 précisant le report des justificatifs d'exécution au 30 juin 2021…….p.17

1002 Modification du dispositif de cumul de l'allocation du revenu de solidarité active (rsa) avec les revenus d'une activité salariée : extension au secteur de l'hôtellerie et la restauration et passage de la mesure d'une durée de 910 heures à 610 heures…….……p.17

1003 Rapport d'observations définitives et ses réponses de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle-Aquitaine sur le contrôle des comptes et de la gestion du département de Lot-et-Garonne - Enquête sur la protection de l'enfance et l'accueil des mineurs non accompagnés - exercices 2014 jusqu'à la période la plus récente ainsi que la réponse qui y a été apportée……p.17

Commission Finances et évaluation des politiques publiques

9001 Proposition de partenariat avec la Banque des territoires dans le cadre du programme de l'Etat "petite ville de demain"……p.21

Commission Administration générale, ressources humaines et patrimoine

8002 Remplacement d'un siège vacant de représentant du Département à la Commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI)……p.21

TABLE DES MATIERES

Réunion du 29 janvier 2021

Pages

- Ouverture de la séance du 29 janvier 2021 sous la présidence de Mme Sophie Borderie, Présidente du Conseil départemental de Lot-et-Garonne 1

- Désignation du secrétaire de séance (M. Borderie) 1

- Discours d'ouverture de la Présidente et débats 1

-Vote sur l'apporbation des débats de la session spéciale du 25 septembre 2020…….2

- Présentation des travaux de la commission Développement social, Insertion et Habitat par Mme Gonzato-Roques et débats 8

-Vote du rapport sur l'avenant n°3 a la stratégie de lutte contre la pauvreté…….17

-Vote sur la modification du dispositif de cumul d'allocation RSA avec les revenus d'une activité salariée……17

- Présentation des travaux de la commission Finances et évaluation des politiques publiques par M. Dézalos, président de la commission 18

- Vote de la proposition de partenariat avec la Banque des Territoires 21

- Présentation des travaux de la commission Administration générale, Ressources Humaines et Patrimoine……..21

-Vote du remplacement d'un siège vacant de représentants du Département à la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI)…… 21

- Fin de la séance du 29 janvier 2021 21

TABLE DES INTERVENTIONS

Intervenants	*Pages*
Mme Sophie BORDERIE *Présidente du Conseil départemental*	*1 à 8, 10, 13, 16, 20 à 21*
M. Jacques BORDERIE	7, 19
M. Pierre CAMANI	5, 7
M. Pierre CHOLLET	4, 11 à 13, 15 à 17
M. Christian DEZALOS	18
Mme Laurence DUCOS	14
M. Raymond GIRARDI	5 à 6
Mme Christine GONZATO-ROQUES	4 ; 8 à 10, 13à17
Mme Baya KHERKHACH	4, 6 à 7; 10 à 11, 15
M. Alain MERLY	19 à 20

COMPTE RENDU

DES DEBATS

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU VENDREDI 29 JANVIER 2021

La session s'est tenue le 29 janvier 2021 sous la présidence de Madame Sophie BORDERIE, présidente du Conseil départemental, assisté de Monsieur Fabien DUPREZ, directeur général des services.

La séance a débuté à 9 h 45 et a été levée à 12 h 25.

Étaient présents : M. BARRAL Bernard, Mme BESSON Séverine, MM. BOCQUET Christophe, BORIE Daniel, Mmes BRANDOLIN-ROBERT Clémence, BRICARD Nathalie, MM. CALMETTE Marcel, CAMANI Pierre, Mme CAMBOURNAC Louise, CHOLLET Pierre, CONSTANS Rémi , COSTES Pierre, DELBREL Christian, DEZALOS Christian, Mme DHELIAS Danièle, M. DREUIL Jean, Mmes DUCOS Laurence, GARGOWITSCH Sophie, M. GIRARDI Raymond, Mmes GONZATO-ROQUES Christine, HAURE-TROCHON Caroline, M. HOCQUELET Joël, Mmes JOFFROY Catherine, KHERKHACH Baya, M. LACOMBE Nicolas, Mmes LALAURIE Line, LAMY Laurence, LAURENT Françoise, M. LEPERS Guillaume, Mme MAILLOU Émilie, MM. MASSET Michel, MERLY Alain, Mme PAILLARES Marylène, MM. PERAT Michel, PICARD Alain, Mmes SALLES Marie-France, SUPPI Patricia, TONIN Valérie, VIDAL Hélène.

Absents excusés : ***M. BORDERIE Jacques (a donné pouvoir à Mme BESSON)***
M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à Mme BORDERIE)
M. CASSANY Patrick (a donné pouvoir à Mme BESSON)

Mme la PRÉSIDENTE. – D'abord, permettez-moi d'adresser, à celles et ceux que je n'ai pas encore croisés, mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, des vœux de santé, de bonheur et de réussite dans votre vie personnelle, professionnelle et autre.

Comme c'est le cas depuis plusieurs mois, cette session se tient selon les modalités adaptées au contexte sanitaire et définies en concertation avec les représentants des groupes politiques qui composent notre assemblée.

Il nous faut désigner un secrétaire de séance. Je propose Monsieur Borderie. Je vous remercie.

Un envoi rectificatif a été effectué le 17 janvier 2021. Cet envoi concerne l'annexe du rapport 9001, « Proposition de partenariat avec la Banque des territoires dans le cadre du dispositif Petite ville de demain ». Des échanges récents avec la Banque des territoires nous conduisent à modifier la convention jointe initialement à l'envoi. Nous reviendrons sur l'examen de ce rapport ultérieurement.

Des motions sont-elles déposées par les groupes ? *(Non)*

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMOINE

Mme la PRÉSIDENTE. – Je vous propose d'adopter le rapport 8001, « Approbation des débats de la session spéciale du 25 septembre 2020 ». Y a-t-il des observations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

RAPPORT N° 8001

APPROBATION DES DEBATS DE LA SESSION SPECIALE DU 25 SEPTEMBRE 2020

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme la PRÉSIDENTE. – Pour mémoire, la matinée se déroulera comme suit. Une fois les rapports de cette séance examinés, nous clôturerons la session pour tenir une commission permanente au cours de laquelle nous accueillerons la directrice adjointe nationale de la Banque des territoires et ses collaborateurs afin qu'ils nous présentent un projet de partenariat visant à développer sur notre territoire l'opération de redynamisation des centres-villes dans le cadre du programme Petite ville de demain. Cette coopération, la première à être finalisée en France, doit permettre le bon accès et la bonne articulation des ressources d'ingénierie au bénéfice de 15 communes lot-et-garonnaises, qui vont être accompagnées sur six ans, 2021-2026. Ces communes bénéficieront d'un cofinancement national important, que le Conseil départemental abondera dans le cadre de son dispositif d'assistance technique AT47.

À la suite de cette commission permanente, nous signerons officiellement ce partenariat en présence du secrétaire général de la préfecture, représentant Monsieur le Préfet. Cette rencontre nous permettra également d'échanger sur un autre projet porté par le Département, en partenariat avec la SEM47, la Région et les agglomérations d'Agen et de Val de Garonne : la création d'une SEM patrimoniale, véritable outil d'aménagement local, qui aujourd'hui fait défaut sur notre territoire.

En introduction de cette session et avant de dresser un point de la situation sanitaire et de la campagne de vaccination en Lot-et-Garonne, je souhaitais vous dire quelques mots du dossier Center Parcs. Suite à des inquiétudes d'entreprises locales, relayées dans la presse, les responsables du Pierre et Vacances ont tenu à apporter officiellement les précisions suivantes.

Malgré l'impact des mesures de restriction liées à la crise sanitaire sur l'activité du tourisme en Europe depuis plusieurs mois, le chantier du Center Parcs des Landes de Gascogne s'est poursuivi selon le planning et l'avancement prévu grâce à la bonne coordination de toutes les entreprises, de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage. Le groupe Pierre et Vacances Center Parcs a confirmé l'ouverture du futur domaine Center Parcs des Landes de Gascogne au printemps 2022. Une optimisation du planning des travaux avait été réalisée en concertation avec les groupements d'entreprises afin de prendre en compte l'avance de six mois du chantier des cottages, qui existait à ce jour. Les délais seront tenus, et les entreprises payées. Le processus de recrutement tel qu'annoncé début janvier est maintenu. Nous sommes donc confiants, confiants, mais vigilants, comme nous l'avons toujours été.

Le président de la SEM du Rieucourt, Pierre Camani, ainsi que Raymond Girardi, étaient hier sur site pour faire un point précis avec les responsables de Pierre et Vacances et les entreprises concernées. Ils suivront avec attention et exigence la bonne avancée de ce dossier, et, si vous le souhaitez, ils pourront apporter quelques précisions lors de nos échanges.

Autre sujet d'actualité : la pandémie de Covid-19. Notre département comptabilisait 187 personnes décédées du coronavirus depuis le 1er janvier 2020. Les principaux indicateurs, taux de positivité, taux d'incidence, taux de dépistage et taux de passage aux urgences, démontrent que la circulation du virus est toujours importante en Lot-et-Garonne après une phase de décrue de trois semaines consécutives, suivie par une reprise épidémique début décembre. Plusieurs établissements médico-sociaux et EHPAD présentent une situation de cas groupés, avec un nombre conséquent de cas positifs identifiés. Vous le constatez, nous ne devons pas baisser la garde. Mais nous le savons tous, la véritable sortie de la pandémie passera par une vaccination massive de la population. Depuis le 18 janvier, cinq centres de vaccination sont ouverts en Lot-et-Garonne : à Agen, au centre hospitalier et à la clinique Esquirol ; à Villeneuve-sur-Lot, au pôle de santé du Villeneuvois ; à Marmande, au parc des expositions depuis le jeudi 21 janvier, en substitution du centre hospitalier intercommunal ; à Nérac, au centre hospitalier.

Actuellement, les services de l'État travaillent avec le soutien des élus des communes chefs-lieux à l'ouverture de centres qui se substitueront à ceux existant, afin de répondre à l'élargissement futur des cibles de vaccination. L'ouverture des centres complémentaires des communes d'Agen, Nérac et Villeneuve-sur-Lot n'interviendra pas avant la deuxième quinzaine de février. L'ouverture des centres complémentaires est en effet conditionnée à l'approvisionnement supplémentaire des vaccins.

À ce jour, 7 253 personnes ont été vaccinées en Lot-et-Garonne, avec une moyenne de 500 vaccinations par jour depuis le 14 janvier. C'est peu, trop peu, et les aléas de production par les laboratoires des différents vaccins homologués entraînent aujourd'hui la saturation des prises de rendez-vous, conduisant à des reports début mars des nouvelles demandes de vaccination.

Bien avant le lancement opérationnel de la vaccination, les collectivités locales ont proposé à l'État et à ses agences de les épauler dans la mise en œuvre de cette campagne. J'ai ainsi écrit et proposé officiellement au directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, Monsieur Benoît Elleboode, de mobiliser des agents et des moyens de la collectivité à cet effet. Concrètement, après plusieurs réunions de travail qui ont permis de mieux cerner les besoins de l'ARS, nous avons convenu que le Département pourrait assurer la vaccination des résidents de plus de 65 ans dans les établissements sociaux et médico-sociaux, qu'ils autorisent : résidences autonomie, résidences services, foyers de vie, etc. Soit plus de 900 résidents.

Le Département peut assurer cette vaccination en moins d'un mois, pour autant que nous disposons des doses de vaccin nécessaires. En cas de besoin, le Département pourrait mettre à disposition plusieurs de ses bâtiments afin d'en faire des centres de vaccination : l'Orangerie de l'Hôtel du Département à l'Agen, la sous-préfecture de Nérac ou certains gymnases de collège, sous réserve de l'accord des chefs d'établissement concernés.

D'autre part, afin de faciliter la vaccination des personnes âgées de plus de 75 ans, isolées et/ou sans médecin traitant, nous avons travaillé à la mise en place d'un vaccibus, qui pourrait assurer une vaccination itinérante dans les secteurs les plus éloignés des grands centres de vaccination. Les personnes concernées seront repérées en amont avec l'aide de la CPAM et des maires. Un partenariat avec l'UNA, qui dispose d'un bus de l'autonomie, permet dès à présent de disposer d'un mini-centre mobile de vaccination. Ce vaccibus sera armé par le Conseil départemental, qui mobilisera des agents de la collectivité en activité, qualifiés et formés, sans pour autant désorganiser des missions essentielles, comme la protection maternelle et infantile, voire des personnels de santé de la collectivité récemment retraités, pour autant que certains freins administratifs soient levés au niveau national.

J'ai reçu hier au Conseil départemental le directeur général de l'ARS de Nouvelle-Aquitaine, qui m'a réaffirmé son intérêt pour nos propositions, notamment pour la création du vaccibus, que nous avons conjointement présenté à la presse. Il pourrait être mis en activité fin février, pour autant que nous disposions des doses de vaccin nécessaires. Monsieur Elleboode s'est montré rassurant en la matière ; selon lui, les problèmes d'approvisionnement rencontrés actuellement devraient être rapidement levés. Je veux le croire, mais ces derniers mois m'ont conduite à me montrer vigilante quant aux engagements, aux promesses de l'État concernant la gestion de la pandémie.

Pour conclure ces propos liminaires, sachez que le Conseil départemental est prêt à faire face à un éventuel reconfinement total ou partiel. Si cette mesure devait être annoncée et mise en place par le gouvernement, nous adapterions nos modes de fonctionnement, comme nous l'avons fait par le passé, avec l'objectif clair et réaffirmé de maintenir et garantir la meilleure qualité de service possible à nos concitoyens.

Je vous remercie de votre attention. Y a-t-il des demandes de prise de parole de la part des présidents de groupe ?.

M. CHOLLET. – Madame la Présidente, un petit commentaire sur le problème de la vaccination. On a bien compris sur ce sujet, dont s'est emparé l'État, la volonté des collectivités de participer, et c'est normal. Il y a beaucoup de maires dans cette assemblée, et le Conseil départemental a aussi un rôle à jouer. Je trouve qu'il existe toujours une difficulté entre le pouvoir étatique et les collectivités locales, et c'est dommage. Il ne faut pas oublier deux choses. Premièrement, c'est l'idée que si le confinement revient, c'est à cause d'une nouvelle crise dans la crise, du variant anglais. Il faut donc qu'on tape en touche, le temps que le maximum de Français soient vaccinés. Malheureusement, il est fort probable que cela arrive dans les jours prochains. Je suis heureux de savoir que le Conseil départemental est déjà préparé pour cette période, en sachant qu'ensuite, pour la vaccination, il y a deux périodes : la période Pfizer, avec une grande difficulté par rapport à la chaîne du froid qu'il faut respecter (nous n'avons pas beaucoup de réfrigérateurs à -70 degrés), et la deuxième phase sera quand les autres vaccins vont arriver, Moderna, AstraZeneca, etc., ce qui permettra d'être plus efficace sur l'ensemble du territoire. Je vois que les maires sont déjà prêts. Le Département pourrait être avoir un rôle d'animation ou de coordination avec les maires sur le territoire, parce que viendra la phase où les vaccins qui ne seront pas congelés seront disponibles, accessibles à toute la population lot-et-garonnaise.

Mme la PRÉSIDENTE. – Pour compléter vos propos, l'idée est effectivement d'associer les maires quand le bus pourra se mettre en action, dans la deuxième quinzaine de février, afin d'amener au bus la population qui pourrait avoir des problèmes de mobilité, liés à l'âge. Un travail de partenariat sera fait avec les maires, les plus éloignés des centres de vaccination. L'objectif est toucher les personnes qui sont à distance ou qui ont des difficultés à aller dans les centres de vaccination à cause de leur forme physique. Dans la deuxième quinzaine de février, seul le Pfizer sera disponible, et nous sommes en train de travailler avec l'ARS pour respecter toutes les procédures, notamment par rapport à la spécificité de ce vaccin.

Mme GONZATO. – Un petit complément. On parle de coordination, d'efforts collectifs, et je crois que ce partenariat est capital, dans l'intérêt de l'usager. Il ne faut pas oublier de mettre dans la boucle la médecine libérale, tout particulièrement les généralistes, qui connaissent la population notamment dans le milieu rural isolé, et qui sont des acteurs majeurs de la prévention et de la protection de la population. Je sais que Madame la Présidente y accorde beaucoup d'importance.

Mme KHERKHACH. – Madame la Présidente, vous avez évoqué le point d'avancement sur Center Parcs. Je voudrais avoir un petit point sur les phases de recrutement. Nous avons vu dans la presse que près de 300 emplois seront proposés sur ce site, dont 70 % fléchés sur des métiers plutôt non qualifiés, comme l'entretien. Ma question porte sur le volet communication et coordination sur les trois bassins de vie. Vous précisez que sur Agen, sauf erreur de ma part, à ce stade nous

n'avons pas été destinataires d'informations particulières pour mobiliser les Agenais et les résidents de l'agglomération d'Agen. L'idée est de proposer des réponses notamment sur la mobilité. Nous pouvons aussi participer à l'organisation de la réponse pour emmener des Agenais jusqu'aux sites. Je crois savoir que Center Parcs a aussi prévu des navettes à partir de Casteljaloux jusqu'aux sites.

Mme la PRÉSIDENTE. – Avant de donner la parole à Monsieur Camani et Monsieur Girardi, je vous précise, concernant cette phase de recrutement, que les dates qui étaient prévues sont maintenues.

M. CAMANI. – Merci de me donner la parole, Madame la Présidente. J'étais hier avec Raymond Girardi sur le site de Center Parcs, à la rencontre des entreprises et des porteurs du projet. Je voudrais ici rassurer tout le monde, s'il en était besoin, parce que beaucoup de rumeurs ont circulé, beaucoup ont été relayées de-ci, de-là. On peut comprendre que certaines entreprises aient pu mal interpréter quelques propos, peut-être quelques interventions un peu maladroites de techniciens du Center Parcs. Dans tous les cas, aujourd'hui, nous pouvons sereinement dire que nous sommes rassurés par rapport aux rumeurs qui couraient. Hier, Pierre et Vacances a rencontré toutes les entreprises. Il n'a jamais été prévu que le chantier s'arrête. Le chantier continue sur une grande partie. Une partie des cottages est en avance. Le terme « suspendu » a été mis en avant parce que c'est un terme technique ; en fait, les travaux sont échelonnés, les entreprises sont sur place, et nous vous rendrons compte au fur et à mesure, dans les mois qui viennent, de l'avancement de ces travaux. Des conventions ont été signées hier pour les entreprises qui sont concernées par l'étalement des travaux, le report des échéances de travaux pour certaines. Globalement, nous avons vu l'ensemble des partenaires, et aujourd'hui je confirme que les travaux continuent sur l'ensemble des équipements collectifs. Plus de la moitié des cottages sont quasiment terminés, et l'autre partie étant en avance continuera à partir de septembre.

Effectivement, le contexte national fait que les grandes entreprises du tourisme subissent des pertes. Bien sûr, comme l'a dit Madame la Présidente, nous sommes vigilants, mais vous savez, depuis fin 2013 que nous avons obtenu l'aval pour lancer les procédures, nous sommes vigilants sur ce projet à toutes les étapes. C'est un projet qui a été réussi d'une manière exceptionnelle parce que, sans la crise du Covid, il serait sorti de terre en six ans, ce qui est un temps record. Je veux rappeler qu'il n'y a eu aucun recours, que nous avons travaillé main dans la main avec les partenaires, les associations environnementales, les partenaires publics et les entreprises. C'est un beau dossier et aujourd'hui ce dossier continue, certes dans un contexte de crise Covid, qui mène à des échelonnements. Vous l'avez bien compris, la crise a amené le groupe Pierre et Vacances a reporté d'un an l'ouverture. Vous pouvez comprendre que si une partie du chantier a été retardée du fait de la crise, une autre partie a continué à avancer, peut-être un peu trop vite.

M. GIRARDI. – Je vais faire un complément. Au niveau de l'emploi, le process est lancé. Nous sommes à l'étape où le groupe Pierre et Vacances, Pôle Emploi et les collectivités (Région, Département et Communauté de communes) mettent en place le process pour contacter tous ceux qui sont intéressés, tout particulièrement les personnes de l'Agenais, pour qu'ils proposent leurs candidatures aux différents postes. À un moment, des réunions publiques étaient prévues, où tout un chacun pouvait venir. Cela a été un peu ajourné compte tenu de la situation. Il sera compliqué de les organiser dans les six mois à venir, pour les raisons que vous connaissez. Il s'agit pour les gens de déposer leurs CV auprès de Pôle Emploi à Marmande, à une cellule spécifique aux emplois de Center Parcs. Ensuite, une publicité sera faite pour voir comment vont s'organiser les consultations à la place des réunions publiques. Dans tous les cas, il est prévu par Pierre et Vacances et Pôle Emploi de pouvoir auditionner tous ceux qui ont candidaté, un par un. Il est proposé quarante métiers et il s'agit de voir lequel est le plus adapté à la formation des personnes. Tout cela est en train de se mettre en place. Ceux qui envoient leur CV à Pôle Emploi sont immédiatement enregistrés, et le processus va se mettre en place. Des bus vont-ils être organisés comme dans la Vienne ? Ce sera en fonction de la réalité du terrain, des besoins réels, cela fait partie des options possibles, ce n'est pas forcément nécessaire. Si des personnes vous contactent, il faut donc qu'elles envoient une lettre de motivation et un CV à la cellule spécifique de Pôle Emploi de Marmande.

Sur le site, Pierre Camani a fait à peu près le tour. La réponse n'est pas philosophique, elle est technique. Ce n'est pas la peine de préciser que des secteurs de l'économie en France subissent la crise : l'aéronautique, l'automobile, l'activité touristique… Dès qu'un site important se construit dans le domaine touristique, évidemment toutes les lunettes se fixent dessus, et des gens se disent que le site va s'arrêter, et il y a vite un vent de panique. Il est vrai que le chiffre d'affaires du tourisme s'est effondré de 60 milliards en 2020. La réponse est technique parce que, pour arriver à bien comprendre, il faut savoir comment fonctionne le chantier. En fait, il y a deux chantiers en un : celui du village de vacances et des activités, et celui des cottages. Le premier représente environ 40 % du coût du projet, il fonctionne normalement, les entreprises continuent de travailler, et la livraison est prévue au printemps 2022, un mois avant l'ouverture. Quand 40 % du chantier suivent un cours normal, il faut quand même le dire. Il reste 60 %, et, comme Pierre l'a évoqué, cela a tellement bien marché que le chantier est allé un peu plus vite et qu'il a six mois d'avance. Le bétonnage pour les 400 cottages est fini depuis un mois et demi. La partie comprend trois blocs : le nord, l'est et le sud. Celui de l'est est quasiment fini. Il reste l'étape de l'équipement intérieur. Le bloc nord est fini à 80 %. Il reste celui au sud, réalisé à 40 %, qui avait été un peu décalé parce que nous avons trouvé des tumulus qui datent de 7 000 ans avant Jésus Christ. Pendant trois ou quatre mois, il a fallu gratter les éléments funéraires. Comme le chantier est en avance, ce qui reste à faire est reprogrammé dans le temps, et ce n'est pas énorme. Évidemment, cela perturbe un peu les entreprises. Elles sont payées classiquement à 45 jours. Nous serons intransigeants sur le fait qu'elles soient payées. Vous me direz que c'est basique, mais dans la crise que nous traversons, ce n'est pas aussi évident. Nous verrons comment les entreprises peuvent être accompagnées au mieux pour redémarrer de bonne façon dès le 1er septembre et que les livraisons soient concomitantes avec celle du village, pour ouvrir au printemps prochain. Il faut dire les choses comme elles sont. Je n'embellis pas, et je ne veux pas montrer une situation pire qu'elle n'est. Bien sûr, nous sommes inquiets, parce que si le tourisme est à zéro en 2021, comment voulez-vous qu'il n'y ait pas d'impact sur tous les équipements de France et de Navarre ? Nous ne maîtrisons pas tout.

Mme la PRÉSIDENTE. – Pour revenir précisément sur la question de Madame Kherkhach, il est prévu des réunions d'information en webinaire les 4 et 23 février prochains, sur l'ensemble des métiers qui seront proposés. Les gens peuvent s'inscrire sur les sites de Pôle Emploi et de Pierre et Vacances, je vous ferai passer les liens. À l'issue de ces réunions d'information, les personnes qui sont intéressées pourront envoyer leur CV à Pôle Emploi.

Mme KHERKHACH. – Pour poursuivre sur les phases de recrutement, je vous le dis, je regrette sincèrement qu'il n'y ait pas eu les étapes d'information auprès des opérateurs d'emploi agenais, que ce soit la mission locale ou le PLIE. Mis à part un échange de mails qui date de début 2020, il n'y a rien eu depuis. Vous aviez évoqué, lors de ces rencontres, un COPIL qui aurait pu permettre d'être en amont et en suivi de ces phases de recrutement. J'entends les conditions et les restrictions qui contraignent et empêchent la tenue de réunions publiques avec les demandeurs d'emploi. Il n'empêche qu'entre partenaires, des réunions peuvent continuer à se tenir. Vous parlez de deux dates, le 4 et le 23 février. Hier, je me suis entretenue avec la directrice de Pôle Emploi à ce sujet. Je ne sais pas si vous avez été vous-même sur le site pour postuler. Je vous invite à aller voir la complexité pour postuler. Quand on sait que 70 % des offres seront fléchées sur des emplois peu qualifiés, dont on connaît les difficultés d'accès à l'outil informatique et à la maîtrise de la langue française, je souhaite bien du courage à ceux qui vont postuler. J'appuie cet argument pour mettre en évidence la nécessaire coordination avec les partenaires comme le PLIE et la mission locale, qui pourraient être des relais auprès de ces publics, dont on sait qu'ils sont en difficulté et éloignés de l'emploi et dont on sait qu'ils ne feront pas la démarche naturellement, tout seul de leur côté.

Mme la PRÉSIDENTE. – Concernant les recrutements, le « chef » est Pôle Emploi. Je ne peux pas imaginer que Pôle Emploi ne va pas se rapprocher de ses partenaires tels que la mission locale et le PLIE. Des métiers vont concerner une population plus jeune. D'autre part, le COPIL est organisé par la préfecture.

M. CAMANI. – Les recrutements commencent bientôt. Il y a des métiers pour lesquels il faut des formations, notamment pour maître-nageur-sauveteur. Mais le vrai process ne démarrera pas avant l'automne pour la plupart des emplois.

Mme KHERKHACH. – Vous disiez que Pôle Emploi était pilote sur cette opération. À votre niveau, est-ce que vous pouvez vous faire le relais pour associer les partenaires de l'emploi sur chacun des bassins de vie ?

Mme la PRÉSIDENTE. – C'est prévu. Nous avons déjà travaillé avec le groupe Pierre et Vacances parce que nous souhaitions qu'il y ait un certain pourcentage, 11 % d'emplois fléchés sur les allocataires du RSA.

M. BORDERIE. – Monsieur Girardi, tout comme vous, je suis inquiet sur l'avenir de ce chantier. Tant que ce sera un chantier, que les cottages ne seront pas finis, tout ce qui a été fait auparavant ne sera pas valorisable, et c'est là qu'il y a danger. J'ai bien compris aussi, Monsieur Camani, que l'entreprise vous a rassurés, que l'ouverture n'est pas reportée. Ce que je comprends moins bien, c'est pour quelle raison il a été fait état, dans la presse, qu'il a été demandé à des entreprises de revoir les modes de paiement et d'essayer de les étaler par rapport aux travaux effectués. Cela veut dire qu'on demande aux fournisseurs de se substituer aux banques et aux engagements qui étaient pris au départ. Ensuite, je voudrais dire que finalement le groupe que l'on avait évoqué ensemble au début du chantier, qui n'était pas si solide que cela, s'est encore fragilisé au fur et à mesure des années, et bien avant le Covid, puisque le résultat économique de l'entreprise sur 2020 est de -330 millions d'euros. Je comprends la difficulté de l'entreprise qui demande à étaler le chantier en vue d'une ouverture et à équilibrer les dépenses. Mais je comprends aussi les banques de cette même société, cette holding, et qui subissent la crise de plein fouet, notamment avec les stations de ski dont le groupe est propriétaire et qui ne font aucun chiffre d'affaires, mais qui vont être indemnisées à 80 % du chiffre d'affaires. Les banquiers ne peuvent pas crier au danger, puisque ce sera honoré dans les compensations de pertes financières liées au Covid. Mais les 330 millions d'euros de pertes ne viennent pas de là. Le groupe est en situation de grande fragilité, et je suis d'autant plus inquiet que seuls les solides s'en sortiront et que les plus fragiles disparaîtront. Je demande des compléments d'information sur cette situation.

M. CAMANI. – Nous l'avons dit, la situation est difficile pour tous les acteurs de ce secteur. Vous savez que l'entreprise Pierre et Vacances existe depuis une quarantaine d'années. On lui a souvent prédit un avenir qui heureusement ne s'est pas réalisé. Aujourd'hui je ne suis pas inquiet sur l'avenir du groupe, qui est solide et important. Le fait que ce soit un groupe représente une forme de garantie. Ce qui me rassure, c'est que le dossier du Center Parcs du Lot-et-Garonne est un dossier exemplaire dans le groupe. Le directeur général adjoint m'a dit hier qu'il y avait eu un séminaire en interne et qu'il a été demandé aux managers de relever ce qui avait fonctionné en Lot-et-Garonne et pas ailleurs. Je suis optimiste grâce à cette exemplarité du dossier, qui arrive à terme en six ans, et pour le groupe c'est aussi une vitrine vis-à-vis des actionnaires et des partenaires. C'est la démonstration de la capacité à aller de l'avant et à réaliser de nouveaux projets. Des rumeurs ont circulé, mais elles sont infondées. Les entreprises sont payées à échéance, elles ont été payées sur les situations de novembre, et ainsi de suite. Aujourd'hui elles sont toutes rassurées.

M. BORDERIE. – Il serait peut-être bien que le groupe fasse une déclaration autre que celle du Conseil départemental, qui n'est que partenaire et qui n'est pas le principal maître d'ouvrage du projet. Je pense que cela rassurerait davantage les entreprises.

M. CAMANI. – Le représentant local du groupe a été interrogé par un organe de presse et il a précisé la situation.

Mme la PRÉSIDENTE. – La presse a relayé qu'il y aurait un conseil d'administration du groupe Pierre et Vacances. Sans doute aurons-nous des précisions.

COMMISSION DEVELOPPEMENT SOCIAL, INSERTION ET HABITAT

Mme GONZATO-ROQUES. – La commission a trois rapports à soumettre à cette session. Le premier concerne un avenant, le troisième, à la stratégie de lutte contre la pauvreté et pour faciliter l'accès à l'emploi. Le deuxième traitera de la modification du dispositif du cumul du RSA et d'une activité salariée. Le troisième concerne le rapport de la Chambre régionale des comptes relatif à la protection de l'enfance sur la période 20214-2028.

L'avenant n° 3 n'a aucun impact financier, il modifie simplement le calendrier de la stratégie. Le rapport d'exécution, qui devait normalement être rendu en mars, est reporté à juin 2021 au vu de la crise sanitaire et de la difficulté à mener à terme des actions. Cela nous permettra d'avoir plus de temps pour la mise en œuvre des actions qui ont été contractualisées. Pour 2021, la contractualisation sera elle aussi décalée et sera effective fin septembre au lieu de fin juin. Il faut noter que ce rapport est présenté en session même si ce n'était pas une obligation, parce que jusqu'à présent les autres avenants au plan pauvreté ont été présentés en session.

Le deuxième rapport est la modification du dispositif du cumul du RSA et d'une activité salariée. Ce dispositif mis en œuvre depuis avril 2020 permet de cumuler l'allocation du RSA avec des ressources liées à une activité salariée, et il commence à avoir un réel succès. De fin novembre et mi-janvier, nous comptons 16 allocataires du RSA supplémentaires qui en bénéficient, soit aujourd'hui un total de 89 personnes. Le dispositif porte ses fruits, au moins une personne en est sortie et au moins deux autres personnes devraient en sortir prochainement. Un élargissement a été fait concernant des entreprises qui pouvaient jouxter le département et qui étaient près du domicile des allocataires du RSA : tel était l'objet du deuxième avenant. Le troisième nous propose d'élargir le champ de l'activité professionnelle, qui était jusque-là agricole et agroalimentaire, aux métiers de l'hôtellerie et de la restauration. Même si aujourd'hui ce secteur souffre de la fermeture de ses structures et de la modification importante de ses façons de travailler, il reste des offres d'emploi dans ce secteur qui ne sont pas pourvues. En accord avec l'Union des métiers de l'hôtellerie et de la restauration, l'élargissement a été validé. Nous devons aussi modifier le règlement départemental d'aide sociale, puisqu'au moment de la mise en œuvre de l'expérimentation, en avril, il fallait cumuler 910 heures de travail, associé à l'allocation RSA, pour pouvoir ensuite émarger aux droits du chômage. Bien entendu, nous nous accordons avec la loi : la réforme du chômage a été reportée, du fait de la crise, et l'on est redescendu à 610 heures, ce qui permet de basculer plus facilement sur le chômage.

Le troisième rapport, qui n'est pas des moindres, est le rapport de la Chambre régionale des comptes relatif à la gestion de la protection de l'enfance. Ce contrôle s'inscrit dans une enquête nationale sur l'état de la protection de l'enfance en France entière. Un rapport public en novembre 2020 s'appelait « La protection de l'enfance : une politique inadaptée au temps de l'enfant ». Ce contrôle a été exercé à la fois par un questionnaire et par des auditions, notamment de cadres de la direction Enfance et Famille, afin de recueillir leur vécu de terrain, leurs propositions d'amélioration du système de protection, et une analyse des tableaux de bord.

Le rapport de la Chambre arrête trois recommandations qui, dans les faits, sont déjà mises en œuvre. La première est que le schéma départemental de la protection de l'enfance, qui se terminait en 2018, puisqu'il est à renouveler tous les quatre ans, doit être soumis à l'adoption de l'assemblée, et il le sera lors du premier semestre 2021, probablement même au printemps. La deuxième recommandation est la mise en place de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE), qui est une structure partenariale pour observer, recueillir les statistiques concernant la protection de l'enfance, mais aussi un lieu d'échange, de réflexion et de validation

d'actions. C'est un outil partenariat avec la Justice, l'Éducation nationale et le secteur associatif œuvrant dans ce champ. L'ODPE a été installé le 14 décembre 2020. Une réunion qui était prévue en plénière en décembre a été reportée et reprogrammée en février. La troisième recommandation porte sur la mise à jour du projet de service du foyer de l'enfance, projet qui datait. La mise à jour a été adoptée en juillet 2020. Le projet prévoit notamment un programme de travaux de réhabilitation de Balade et il induit une manière un peu différente de prendre en charge dans l'urgence les enfants qui sont accueillis dans ce foyer.

Il est à noter que le Lot-et-Garonne est cité dans le rapport national, d'une part pour la façon dont nous accueillons les mineurs non accompagnés. On peut se désespérer de voir les proportions que prend ce mouvement, et les coûts que ça implique, mais le rapport souligne qu'en Lot-et-Garonne nous accueillons les MNA de la même manière que nous nous occupons des enfants confiés à l'ASE. Je pense que nous pouvons nous honorer de ce fait.

D'autre part, si le rapport permet de constater que la politique départementale ne présente pas de déficiences graves, contrairement à d'autres départements, il conforte les orientations que nous avons prises, notamment pour les actions qui privilégient la prévention. Cependant, nous avons des points de vigilance. Chez nous, le taux de mesures (pas forcément de placement) est de 2,7 % des enfants, contre 1,9 % au national. Un enfant sur sept dans le Lot-et-Garonne a vu sa situation arriver sur le bureau du juge des enfants, pas nécessairement pour des choses graves : cela peut être une demande de TISF, d'AEMO… Nous ne ferons pas de grande corrélation sociologique, parce que nous n'en avons pas les compétences, mais je pense que ces points mériteraient d'être étudiés. On pourrait en déduire une situation dégradée au sein de la cellule familiale, mais l'on ne peut pas faire d'analyse approfondie.

Outre le schéma qui sera adopté, le Département s'est positionné auprès de l'État pour pouvoir être signataire de la stratégie de protection de l'enfance, qui est mise en œuvre depuis deux ans au niveau national, d'abord dans des départements volontaires. Cela devrait nous permettre de mobiliser des fonds notamment pour appuyer les actions de prévention. En commission, nous nous sommes interrogés sur les effets de la crise sur la protection de l'enfance. Le nombre de mesures de protection de l'enfance qui ont été prononcées en 2020 (TISF, AEMO, AED, surveillance, etc.) est sensiblement le même que celui de 2019. Le nombre d'IP n'a pas non plus bondi, il est quasiment stable. On peut se dire que lors du premier confinement, les écoles étant fermées, comme les signalements sont faits par les équipes éducatives de l'Éducation nationale, il y a eu peut-être moins d'IP. Dans tous les cas, le nombre de dossiers n'est pas exponentiel. Il faudra voir cette situation avec le recul.

S'agissant des effets de la crise sur les personnes âgées, 748 résidents des EHPAD sur 4 000 ont été touchés par la Covid, et nous recensons 107 décès en établissement. Nos chiffres sont basés sur le nombre de personnes mobilisant l'APA en établissement. Pour le moment, nous n'avons pas d'analyse chiffrée sur les décès à domicile. Le Département a mis à disposition des ressources professionnelles, notamment une chargée de mission sur les questions de santé, qui est au quotidien en lien avec les agents de l'ARS et qui a répondu aux demandes très pointues des EHPAD pour les aider à mettre en œuvre de bonnes mesures de protection, les gestes barrières, sur la gestion des cas Covid en interne… Cette démarche conjointe avec l'ARS a été saluée.

Concernant l'insertion, le paiement d'allocations de RSA est en hausse de 6,5 %, ce qui correspond à peu près au nombre de foyers de RSA en plus liés à la crise (+7 %). En parallèle, le FSL (fonds de solidarité logement), qui est mobilisé en cas de difficultés par rapport au loyer, l'a été davantage.

Mme la PRÉSIDENTE. – Avez-vous des questions sur les rapports ?

Mme KHERKHACH. – Concernant l'avenant à la stratégie de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, pour 2021, nous avons déjà eu l'occasion de le dire, mais nous allons le redire.

D'abord, espérons que les actions innovantes TZCLD soient inscrites en 2021. Un projet en ce sens est porté par la Ville d'Agen. Une rencontre avec la Présidente s'est tenue sur la question, et nous vous remercions de votre attention et du soutien que vous nous avez affirmé vouloir porter dans le cadre de la candidature d'Agen. Nous espérons que ce projet puisse être inscrit dans l'avenant dès 2021. Au-delà de ce dispositif, nous serons très sensibles et vigilants à ce qu'il comporte des actions en lien avec les impacts du Covid : l'accompagnement des familles monoparentales, dont on sait qu'elles ont été fortement éprouvées pendant les périodes de confinement ; les actions en direction de la jeunesse, dont on sait qu'elle a été aussi fortement impactée – on parle de génération sacrifiée, à juste titre, quand on voit ne serait-ce que les difficultés de recherche de stage aujourd'hui. Je suppose que vous êtes sollicités comme vous sur vos cantons, par les collégiens qui n'arrivent pas à trouver de stage, par les lycéens et les étudiants. La jeunesse lot-et-garonnaise n'est pas épargnée dans les difficultés qui sont les siennes dans l'accès à l'emploi.

Concernant le cumul du RSA et du travail saisonnier, vous savez que nous portons ce sujet depuis très longtemps, et nous nous réjouissons que vous vous soyez approprié ce dispositif. Au-delà du travail dans l'agroalimentaire et l'agriculture, nous vous avions proposé d'inscrire une extension des secteurs d'activité, notamment l'hôtellerie et la restauration, mais à ce jour ce n'est plus du tout approprié que d'évoquer ce secteur. Aujourd'hui, on aurait tout à gagner à imaginer une extension de ce dispositif en lien avec les métiers en tension, par exemple les secteurs de l'aide du domicile, du service à la personne, qui sont en difficulté de recrutement. Il y a là, à mon avis, un axe à développer, en lien avec ces partenaires associatifs, privés, et avec nos bénéficiaires du RSA. Il manque une porte ouverte vers d'autres secteurs.

Concernant le milieu agricole, j'ai noté avec attention les rapprochements récents avec la Chambre d'agriculture pour travailler sur les représentations communes. Je suis très en demande d'avoir les chiffres sur le bilan du RSA et du travail saisonnier. Il a manqué une étape de sensibilisation, de rencontre préalable. Il est bien que vous l'avez identifiée et vous la mettiez en œuvre, mais elle arrive tardivement, trop tard pour le premier wagon du dispositif. Nous espérons que pour les prochaines cohortes, les résultats seront meilleurs. Nous savons que c'est un pan à ne pas négliger, parce que nous savons que pour qu'un dispositif soit opérant, il faut que toutes les conditions soient réunies, et parmi celles-ci figure la rencontre, la connexion avec les publics, pour une meilleure sensibilisation, information. Comme sur le sujet du Center Parcs, il faut penser à tous ces publics qui ne vont pas se mobiliser naturellement et qu'il faut accompagner pour les connecter aux dispositifs qui sont pensés pour eux.

Mme la PRÉSIDENTE. – Tout est noté dans le rapport pour le bilan du cumul du RSA avec une activité. Il me semble que Christine est revenue sur les chiffres. Vous vous interrogez sur cette action dans le secteur de la restauration et du tourisme ; moi je pense que cette démarche est intéressante, car on peut espérer que la situation sanitaire va évoluer d'ici l'été et que ce secteur va pouvoir fonctionner normalement. Je trouve plutôt intéressant que l'on puisse anticiper sur ce secteur. Concernant l'aide à domicile, je me pose beaucoup de questions sur le fait que l'on puisse proposer le dispositif à des bénéficiaires du RSA d'intervenir chez des personnes très âgées. Je pense que cela nécessite une formation bien spécifique et que cela ne peut pas se décréter. Cela requiert un travail en amont avec ce secteur, avec l'UNA, l'ADMR et des structures privées, mais cela ne peut pas se décréter du jour au lendemain. Vous imaginez bien que le travail est fait par les services. Madame Dalvard, la directrice, travaille de façon très étroite avec les différentes chambres sur ce cumul du RSA avec une activité. Les rencontres sont fréquentes avec les Chambres.

Mme GONZATO-ROQUES. – Avec cet avenant, il s'agit de parler du report autorisé pour faire le bilan des actions de l'année passée, il ne s'agit pas de modifier les actions socles ni des actions choisies par le Département et adaptées à notre analyse des besoins sociaux. Il est évident que lorsque nous travaillerons sur les nouveaux objectifs et les actions à mettre en œuvre ou à renforcer dans le plan pauvreté, l'axe de la jeunesse, qui est un sujet majeur pour la Présidente, d'une façon large, y compris l'accompagnement à la parentalité, est une priorité. Nous en parlerons au moment du bilan des nouvelles actions.

Concernant la démarche Territoires zéro chômeur de longue durée, Madame la Présidente a répondu par courrier. Les textes sont clairs, il faut effectivement que le Département s'engage pour que la candidature puisse être retenue. Je crois qu'à ce niveau-là on vous a rassurés. Bien entendu, nous participerons avec grand plaisir à la gouvernance de ce dispositif puisque nous y avons collectivement un intérêt pour tous les Lot-et-Garonnais.

Au sujet du cumul du RSA avec une activité, Baya, tu dis que l'on a fait rapidement la possibilité d'intervenir dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, parce que les besoins étaient immédiats et que les métiers étaient en tension. Nous n'avons donc pas eu le temps de travailler en amont sur les représentations des uns et des autres. Je pense qu'il est intéressant de travailler à l'élargissement à un nouveau champ, l'hôtellerie et de la restauration. Nous savons qu'à un moment donné cette crise aura une fin. Même si les métiers de la restauration et du tourisme vont apprendre à muter et à innover, ils seront toujours pourvoyeurs de travail. Je crois qu'il faut que nous allions dans cette direction. Pour ce qui est de l'élargissement aux services à la personne, les états généraux des services d'aide à domicile se tiendront le 5 février. Nous travaillons avec eux sur des programmes de formation, sur l'évolution des métiers. Aujourd'hui je crois que l'on ne peut pas se permettre de mettre des gens en difficulté, que ce soit des gens qui vont travailler ou des gens qui vont recevoir le service. Des personnes allocataires du RSA ont peut-être les compétences pour réaliser ces métiers. Mais une incitation globale me semble prématurée si elle n'est pas associée à tout un travail.

Enfin, nos relations avec la Chambre d'agriculture existent depuis longtemps. Ce qui est peut-être nouveau, ce sont nos relations avec le secteur social, pour travailler sur les représentations et sur la pertinence des projets. Il faut savoir que 200 agriculteurs émargent au RSA, et nous sommes en train de travailler pour voir comment les accompagner.

Mme KHERKHACH. – Merci, Madame la Présidente. Vous parliez des chiffres dans le rapport, que j'ai bien lu. 62 personnes sont inscrites, 59 d'entre elles ont envoyé leur contrat de travail. Il n'est pas précisé celles qui ont bénéficié du dispositif dans l'agroalimentaire et dans l'agriculture. Bien entendu, j'imagine que vous étiez en partenariat avec la Chambre d'agriculture bien avant ce dispositif.

Christine, tu évoquais une forme de mise en difficulté. Je ne crois pas. Je pense que des bénéficiaires du RSA ont des appétences pour travailler dans le milieu de l'aide à la personne. J'imagine que le travail autour de Job47 permet des rapprochements, et il serait d'ailleurs intéressant d'avoir les chiffres. Pour rapprocher des bénéficiaires du RSA de métiers en tension comme ceux de l'aide à domicile, sachez que lors de notre rencontre avec la directrice de Pôle Emploi, en lien avec le PLIE et la mission locale, nous allons organiser sur l'Agenais une rencontre avec les partenaires de ce secteur pour à la fois identifier leurs besoins, prévoir les parcours de formation, identifier les personnes qui seraient susceptibles de et prêtes aujourd'hui à s'engager dans ces parcours, à la condition d'être formées. Il s'agit de faire des parcours sur mesure, compte tenu des besoins émergents et continus sur notre territoire.

M. CHOLLET. – Je reviens sur le rapport de la Chambre régionale des comptes sur l'ASE. C'est un sujet grave et très sérieux. Dès que cela touche les enfants, le retentissement sur chacun d'entre nous est différent et important. Vous ne serez pas très étonnés que nous ayons une lecture assez différente de la vôtre sur ce rapport. Pour nous, ce rapport est assez éclairant, il est aussi consternant. Pourquoi tant de retards notamment sur le schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance ? Celui de 2014 à 2018, dont parle la Chambre régionale des comptes, nous l'avions travaillé au sein de la commission sociale, qui était présidée à l'époque par Jean-Luc Barbe. J'en faisais partie, avec Joël Hocquelet et Catherine Pitous, et nous avions fait voter ici, en novembre 2013, ce schéma départemental. Nous l'avions fait dans un système qui était celui de l'après-2007, la loi de 2017 qui rénovait la protection de l'enfance, avec la confirmation du Président du Conseil départemental comme chef de file et avec une idée forte qui était le renforcement de la prévention à tous les niveaux, pour éviter l'irréparable.

Avec tout ce qui sort en ce moment sur l'inceste et plein d'autres problèmes, on comprend que cette phrase était forte. Nous en avions parlé à l'époque, dans cet hémicycle. C'est pour cela que nous avions travaillé sur ce schéma départemental. Comme nous, la Chambre s'étonne de l'absence de renouvellement de ce schéma, surtout qu'entre-temps que s'est-il passé ?

La loi du 16 mars 2016 part du constat de progrès dans la prévention et va dans le sens d'un renforcement de l'Office départemental de protection de l'enfance, en se recentrant sur l'enfant, sur le projet pour l'enfant, en essayant de mettre de côté l'environnement familial qui pouvait souvent être toxique. Ce recentrement sur l'enfant était très important et très intéressant. Après cette loi de 2016, il fallait vous mettre au travail très vite, pour mettre en place un nouveau schéma départemental de prévention et de protection. Pourquoi n'avez-vous donc pas renouvelé ce schéma ? Il va arriver trois ans plus tard : c'est bien tardif ! Madame la Présidente, vous étiez présidente de la commission sociale en 2018, il fallait l'imposer à votre commission et à vos élus. Vous ne pouvez pas laisser un secteur comme celui-là sans schéma départemental, parce que tu ne sais pas où tu vas si tu n'as pas de schéma départemental. Vous étiez présidente de la commission sociale, vous êtes devenue Présidente du Conseil départemental, et on laisse pendant trois ans un schéma inactif, sans réflexion ! Ce n'est pas normal.

La loi de 2016 est sortie d'un gouvernement qui n'est pas celui que j'ai adoré, mais elle était très intéressante aussi parce qu'elle comportait l'idée d'améliorer la gouvernance locale et nationale, notamment avec l'Observatoire départemental de protection de l'enfance. Le schéma départemental de protection de l'enfance plus cet Observatoire permettent de réfléchir sur ce que l'on fait. Cela vous aurait permis de réfléchir et d'essayer de trouver des solutions pour deux niveaux, qui sont bien relatés dans ce rapport. Les actions éducatives à domicile ne représentent que 12 % en Lot-et-Garonne, alors qu'en France métropolitaine le taux est de 31 %. Pourquoi est-ce comme ça ? Qu'est-ce qui se passe ? Est-ce que nous n'avons pas les structures qu'il faut ? Le schéma et l'Observatoire permettent de réfléchir aux structures nécessaires. Si vous ne mettez pas cela en place, vous vous retrouvez en rade. De même, sur les mesures de placement direct, le taux est de 28 % en Lot-et-Garonne ; en France métropolitaine, il est seulement de 9 %. Le schéma départemental et l'Observatoire vous auraient permis de vous questionner et de vous dire que ce n'était peut-être pas ce qu'il fallait faire. Quand la différence est aussi importante, il n'est pas normal que l'on ne se pose pas de questions. Si vous ne faites pas ce schéma et cet Observatoire, vous ne savez pas dans quelle direction vous allez.

Dans la précipitation un peu accumulée par le passé, pour vous mettre en conformité avec les recommandations de la Chambre, vous décidez maintenant de faire d'une pierre deux coups, c'est-à-dire que vous allez dire à l'Observatoire de faire le schéma départemental. Or, ce n'est pas la fonction de l'Observatoire. Je ne suis pas d'accord avec cela. Dans la loi de 2016, l'Observatoire est une structure qui vous aide pour vous dire : « Attention à ce que vous faites ! » Mais ce n'est pas à elle de mettre en place le schéma départemental. L'ODPE mis en place en novembre avec trois ans de retard juge le schéma 2014-2018 comme « ayant eu des difficultés de pilotage ». C'est en effet ce sentiment qui prédomine à la lecture de ce rapport. Il manquait un pilote dans l'avion ! L'organisation est très complexe, peu lisible, mais la protection de l'enfance est fondamentale.

Avant de solliciter tous les partenaires de l'Observatoire pour pallier un travail qui n'a pas été fait et que vous auriez dû faire, je souhaiterais que vous nous disiez quelles sont vos priorités, dans quelle direction vous allez sur le sujet majeur de la protection de l'enfance. On sait où l'on en est au niveau de l'État ; on voit l'évolution de 2007 à 2016, du renforcement de la prévention au recentrage sur l'enfant. Au niveau du département, dans quelle direction voulez-vous aller ?

De même au foyer départemental de l'enfance Balade, pourquoi tant de retard sur le projet d'établissement ? Il ne faut pas vous étonner si au bout d'un moment les élus vous demandent : « Dans quelle direction allons-nous ? » Sinon, les gens sur place ne savent plus où ils vont. C'est une catastrophe, il n'y a plus de réflexion sur la stratégie globale, il y a une espèce de délitement des motivations et des compétences. Cette absence est très préjudiciable à l'ensemble de ces structures.

Pour finir, la prévention et la protection ne fonctionnent que s'il y a de l'évaluation. À la page 30, la Chambre écrit que le Département n'a pas mis en place de dispositif commun d'évaluation de la pertinence et de l'efficacité des modalités de placement et d'accueil des enfants. À la page 57, « il ressort de ce qui précède que le niveau de contrôle des ESMS est peu significatif, malgré la création d'une cellule dédiée. Elle n'a pas été en mesure de réaliser le programme de contrôle prévu. Les moyens qui lui sont alloués ne permettent de diligenter les contrôles qu'après un signalement, au détriment d'une politique de prévention, intégrant un suivi suffisant propice à relever les lacunes et la survenue de dysfonctionnements. » Le CRIP (cellule de recueil d'informations préoccupantes) a été institué après la loi de 2007, mais aucun objectif du schéma de prévention 2014-2018 n'a été atteint.

Madame la Présidente, il faut mettre en place, dans le schéma, les outils d'évaluation qui nous permettront de dire si oui ou non, à l'inverse de la période 2014-2018, nous sommes effectivement dans les clous, en restant connectés localement, avec aussi l'arsenal législatif qui est là pour nous aider et pas nous contraindre.

Mme la PRÉSIDENTE. – Vous avez raison, le schéma de l'enfance s'est arrêté en 2018. Mais vous n'imaginez quand même pas, en tant que présidente de la commission des affaires sociales, que, les uns et les autres, nous n'avons pas demandé que ce schéma soit réécrit et qu'une évaluation soit faite. Regardez de plus près comment a fonctionné ce service, le nombre de successions à la direction Enfance et Famille. Vous savez que le secteur est difficile du fait du public avec lequel on travaille. Depuis 2018, il y a eu trois directions successives, avec des temps d'arrêt de travail très longs. D'où la difficulté. Cela ne justifie pas tout, je l'entends. Il n'empêche que cet élément est à prendre en considération. Le secteur de la protection de l'enfance est un secteur difficile pour les travailleurs auprès des enfants. Bien évidemment, il faut que l'on s'occupe de façon adaptée des enfants qui nous sont confiés.

Moi aussi, j'ai lu le rapport, et si vraiment il était si catastrophique, autant vous dire que ce ne sont pas des recommandations que nous aurions eues. Il n'est pas question pour moi de me dédouaner de quoi que ce soit. Je reconnais que ce schéma aurait dû être renouvelé et qu'il n'est pas normal qu'il n'y ait pas eu de schéma pendant deux ans.

Mme GONZATO-ROQUES. – Je partage ce souci pour les enfants qui sont vulnérables parmi les vulnérables. Pierre, tu as fait un rappel de la loi. On est bien d'accord, l'esprit de la loi de 2016 est de replacer l'intérêt de l'enfant au centre : on est sorti de l'idée de la famille à tout prix. La loi fixe aussi des outils, qui sont des outils administratifs importants, qui donnent des directions. Effectivement, le schéma n'a pas été renouvelé. Mais dans la façon de travailler, dans l'attention portée à l'enfant et à sa relation avec l'adulte qui s'en occupe, que ce soit une famille d'accueil ou une famille naturelle, même en l'absence de nouveau schéma, les dispositifs ont été opérants, les enfants ont été protégés. Mon angoisse au moment d'un rapport sur la protection de l'enfance est de me retrouver avec des commentaires selon lesquels des professionnels auraient un casier judiciaire, des enfants ne bénéficieraient pas de la bienveillance qu'ils méritent. Aucun enfant en Lot-et-Garonne n'a été ciblé comme en danger à cause de l'institution.

Toute la démarche de contrôle est à la fois une démarche de contrôle de gestion, parce qu'il est important de savoir ce que font les institutions de l'argent public, et une démarche de contrôle qualitatif. Il existe un calendrier de contrôle, pour 8 MECS, 16 lieux de vie, des placements à domicile : plusieurs entités sont à accompagner et à contrôler.

Ensuite, quand on dit que le département présente des particularités dans les mesures, je précise que celles-ci sont issues du juge des enfants : ce n'est pas nous qui choisissons les mesures qui sont appliquées pour les enfants. L'AED est une mesure administrative quand la famille consent à un accompagnement, elle est différente de l'AEMO, qui est une mesure judiciaire, par laquelle les personnes n'ont pas le choix. Le placement direct est décidé non par nous, mais par le juge des enfants qui estime que tel enfant est à placer dans telle MECS ou tel lieu de vie. Nous inscrivons un projet pour l'enfant afin qu'il ait un référent, mais il y a des choses sur lesquelles nous n'avons pas la

main. Par contre, ce sont des pistes de travail : nous pouvons nous demander pourquoi les juges font des placements directs. Notre direction travaille avec ce secteur pour diminuer ces placements. L'AEMO est assurée par l'un des nos prestataires associatifs, qui a une grande expertise dans ce domaine. L'AED est réalisée en régie, par des salariés du Département.

Concernant le foyer d'enfance de Balade, le projet de service, qui était très ancien, avait besoin d'être renouvelé. Il faut voir comment ce foyer a évolué au fil du temps. Ce foyer correspond aux pouponnières d'autrefois, aux foyers d'accueil pour tout enfant à n'importe quelle heure du jour et de la nuit, 365 jours par an, pour des accueils en urgence. Au fil du temps, le foyer est devenu presque une MECS comme une autre. On y retrouve des jeunes qui ont des problématiques qui relèvent de la pédopsychiatrie, qui ont des troubles du comportement, qui sont considérés comme quasi incasables. Aucune structure ne peut prendre ces jeunes. Un travail s'est engagé, même s'il n'est pas encore formalisé dans un projet d'établissement, avec les équipes de psychiatres de la Candélie, avec le RESEDA, avec différents partenaires, pour pouvoir faire en sorte que ces jeunes aient un accompagnement qualitatif et un accès à un lieu de vie pérenne, qui n'est pas le FEB, parce que les jeunes du FEB doivent pouvoir être orientés au bout de quatre-cinq mois, ce qui n'est pas le cas. Tout cela est en train de bouleverser le projet d'établissement, de même que les organigrammes, parce que l'évolution réclame des professionnels qui ont parfois des profils un peu différents. Il ne faut pas oublier non plus que le FEB a un projet de restructuration immobilière.

L'ODPE ne fait pas le schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance : il le pilote, à la demande de la Présidente. C'est fort intéressant et cela correspond à un désir d'ouverture, parce que cet Observatoire est multipartenarial (la Justice, l'Éducation nationale…). Je crois qu'il est intéressant que ces partenaires participent à l'élaboration de ce schéma. Pour le moment, le travail s'est fait au niveau technique. Quand on regarde le projet de loi qui arrive bientôt sur la protection de l'enfance, on voit bien l'évolution de la PMI et de la médecine scolaire, et tous ces éléments de protection vont être pris en compte.

Mme DUCOS. – Je voulais réagir de manière un peu générale sur cette discussion et revenir sur les propos que vous avez prononcés, Madame la Présidente. Effectivement, je soutiens ce que Pierre Chollet a dit sur le manque de travail préparatoire sur le renouvellement de ces schémas, qui prennent une grande importance justement par rapport aux mouvements de direction dans le secteur de l'enfance. Dans ce secteur, on sait combien il est important qu'il y ait un cadre et des schémas. Le manque de renouvellement du schéma a peut-être aggravé le changement de direction, qui a empêché la continuité. Je pense qu'il peut y avoir rapidement de la souffrance dans ce secteur et qu'il faut l'encadrer par des schémas évolutifs en permanence.

Concernant l'ODPE, qui a été lancé le 14 septembre, il était prévu une nouvelle réunion le 11 décembre, qui a été reportée au vu du contexte et qui devait présenter les travaux réalisés lors des premières démarches de cet Observatoire. On sait bien que le contexte sanitaire complique les choses, mais ce contexte fait que les problèmes s'intensifient, et il est dommage qu'il n'y ait pas eu cette réunion, ces retours de travaux et cet accompagnement qui peut être nécessaire. Je trouve qu'il va falloir avoir des réponses sur certains secteurs et que les choses doivent avancer rapidement.

Je voulais revenir sur des remarques que tu as faites, Christine, sur des chiffres abordés en commission. Tu as dit qu'il n'y avait pas eu plus de mesures prononcées ces derniers mois et que le nombre de situations préoccupants n'était pas très évolutif. Franchement, ça m'étonne ! De manière nationale, la crise sanitaire et le confinement ont provoqué des souffrances intra-familiales, des violences. Les identifications sont faites souvent dans le cadre scolaire ; or, les écoles ont été fermées pendant une période. Qu'est-ce qui a été mis en place avec les associations qui, elles peut-être, rentrent dans les familles ? Je suis surprise qu'il n'y ait pas eu plus d'augmentation d'informations préoccupantes pendant cette période. Quand la scolarité est manquante, comment peut-on continuer à identifier et à protéger ?

Concernant le foyer de l'enfance de Balade, tu dis qu'il est difficile à gérer parce qu'on ne sait plus trop comment accompagner les publics, les enfants en souffrance, qui demandent un accompagnement qualifié. Est-ce que le personnel aujourd'hui au foyer est toujours un personnel qualifié ? N'y a-t-il pas de difficulté dans la pérennité des contrats des travailleurs sociaux qui interviennent dans ce foyer ?

Mme GONZATO-ROQUES. – Balade emploi 62 ETP. Comme partout, il y a une pénurie d'éducateurs spécialisés. Les postes peuvent quelquefois être occupés par des moniteurs éducateurs. Je n'ai pas en tête la qualification de chacun.

Quant à ton étonnement, les chiffres que je vous ai transmis sont un constat. Entre le nombre de signalements et le fait que le signalement soit qualifié de préoccupant ou pas, c'est après enquête sociale. Mais le nombre de signalements n'a pas augmenté de façon significative. En 2019, nous avons eu 876 IP recueillies ; en 2019, nous en avons eu 765. En général, nous en avons 70 à 80 par mois. En mars, avril et, mai, nous avons reçu 114 IP pour trois mois. C'est en lien avec la fermeture des écoles. Moi aussi, j'ai été étonnée avec tout ce qu'on entend dans la presse et ce qu'on peut voir ponctuellement. Quand on lit le compte rendu sur la Banque des territoires, pour le moment il n'y a pas d'explosion d'IP. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de souffrance ; il y a souvent un décalage, mais il faut que les choses soient qualifiées, avec des enquêtes sociales. Dans son rapport, l'ODAS indique que contrairement à ce que l'on peut comprendre, les services de l'ASE au niveau national ont été silencieusement très efficaces, parce qu'ils se sont retrouvés avec moins de difficultés administratives, avec des choses plus légères à mettre en œuvre, avec des enfants qui se sont apaisés parce qu'ils n'étaient plus contraints par des visites. Je vous invite à lire ce rapport, qui est édifiant et qui va à l'encontre de ce qu'on pourrait pressentir au départ. Je pense qu'il faut se donner un peu plus de temps pour mesurer tout cela, même si les outils pour agir immédiatement sont là, comme le 119.

M. CHOLLET. – La fièvre est bien là, c'est le thermomètre qui ne marche pas. C'est l'un des arguments pour lesquels le gouvernement est réticent à un reconfinement, car plus on reconfine et plus les désastres sociaux se majorent. Ce n'est pas parce que les services n'ont pas enregistré de majoration qu'il n'y a pas eu plus de castagne dans les familles. Bien sûr, il y en a eu plus, on le sait.

Mme KHERKHACH. – Pour poursuivre sur ce sujet, j'ai les chiffres nationaux en tête, sur l'augmentation des violences intrafamiliales, des violences sexuelles dans les foyers, et je m'étonne que cela ne se traduise pas plus localement. J'entends les explications, les justifications que vous donnez, mais il faut toujours se méfier de ce que l'on ne voit pas. Ce n'est pas parce qu'on ne le voit pas qu'il n'existe pas.

Je vous ai écouté attentivement sur les justifications de ce schéma depuis 2018, qui n'est pas au rendez-vous. J'entends les trois changements de direction depuis 2018. Il ne faut pas se voiler la face : cela veut dire que vous avez un problème au niveau de ce service. Vous aurez beau mettre en place tous les schémas que vous voulez, si en face vous n'avez pas une réponse au niveau structurel, organisationnel de ce service, on va encore galérer pendant des années. La question que je vous pose est simple : quel est votre plan concernant ce service ?

Mme la PRÉSIDENTE. – On ne va pas passer la matinée à se justifier. Effectivement, le schéma n'a pas été fait, je ne peux que constater cette réalité. Non pas qu'il n'y avait pas de volonté que ce schéma se fasse de façon normale, mais le constat est qu'il n'a pas pu être fait. La succession de différents directeurs a mis à mal ce service, c'est une évidence. Aujourd'hui, Monsieur Gardeux, qui est à la tête de ce service, propose une organisation. J'espère d'abord qu'il va rester, et je le crois. Il va nous faire une proposition d'organisation même si la protection de l'enfance comprend des choses bien cadrées, obligatoires (CRIP, Observatoire…), pour protéger dans de bonnes conditions les enfants qui nous sont confiés. Je ne suis pas là pour justifier le fait que le schéma n'a pas été fait : ce n'est pas normal. Mais je ne peux pas vous laisser que les enfants qui nous sont confiés ne sont pas protégés, car ce n'est pas vrai.

Ma grosse inquiétude est d'entendre un drame dans une famille, et effectivement nous avons renforcé l'équipe de contrôle. Les contrôles sont beaucoup plus fréquents dans les différentes structures, que ce soit les lieux de vie, auprès des assistants familiaux… D'ailleurs, aujourd'hui, un retrait d'agrément s'opère aujourd'hui avec la gendarmerie dans un coin du département. Il n'est pas question qu'on laisse des enfants en souffrance dans n'importe quelle structure. Une nouvelle personne va rejoindre ce service de contrôle, car il est aussi de notre devoir d'aller au plus près et de nous rendre compte, parce que des gens ont une grande capacité à cacher. Il faut aussi plusieurs témoignages. Moi je ne prends aucun risque : quand il y a le moindre soupçon, je demande qu'il y ait une visite dans les 24 heures, et si l'on a un soupçon, on fait une suspension d'agrément et on voit comment se passent les choses avec l'accueillant.

Mme GONZATO-ROQUES. – J'ajoute qu'il n'existe pas seulement le schéma de prévention et de protection de l'enfance : on s'appuie aussi sur le schéma départemental de service aux familles, qui a été élaboré de façon partenariale et qui est un outil important, notamment pour l'accompagnement à la parentalité. Il existe aussi le plan pauvreté, dans lequel nous avons inscrit l'ambition de prévenir les sorties sèches de l'ASE, et le schéma de l'autonomie. Il ne faut pas oublier que 30 % des enfants confiés relèvent de la MDPH. Il faut donc créer des outils communs avec ces services. Du reste, le schéma 2014-2018 préconisait la réorganisation complète de la DEF. L'organigramme nouveau est établi, les nouveaux pôles ont été établis. Mais il est vrai que nous avons été mis à mal par des postes qui n'étaient pas ou plus pourvus. Mais la nouvelle organisation était prévue par l'ancien schéma.

Mme la PRÉSIDENTE. – Monsieur Chollet, puis je propose que l'on passe au vote de ces rapports.

M. CHOLLET. – Nous voudrions, avec le groupe de l'opposition, faire un zoom sur le foyer de l'enfance Balade. Nous avons beaucoup de retours qui nous inquiètent énormément. Je sais que la gestion des mineurs non accompagnés est difficile. Ce qui nous inquiète n'est pas tant l'investissement financier, parce que la Chambre a rappelé que la masse salariale du foyer est passée de 3,6 à 6 millions d'euros, ce qui est assez considérable. Par contre, elle note une diminution de 20 % du personnel titulaire. L'équipe se délite, pendant le nombre de contractuels augmente de 270 %. Le nombre d'accidents de service a augmenté de 175 %. Des choses graves nous reviennent. Je suis favorable à ce qu'il y ait une commission d'enquête, avec les élus de tout bord, pour voir ce qui se passe. Le foyer ne fonctionne plus et il est en danger. Toute l'équipe est en souffrance, elle est en train de se déliter, et on ne trouve plus de compétences. C'est un bateau alimenté en essence, mais qui ne sait même plus où il va. Je vous assure que je suis inquiet par rapport à ce foyer. Une commission d'enquête permettrait d'avoir cette année un audit sur le foyer, pour savoir quoi faire sur le plan de l'organisation, pas seulement des finances. Réaliser des travaux ne va pas forcément tout arranger. Il faut en faire, mais ce n'est pas tout quand on a une augmentation de 270 % de contractuels.

Mme la PRÉSIDENTE. – Effectivement, il existe un turn-over important au foyer, parce que les jeunes que l'on y accueille ne sont pas des jeunes que l'on devrait y accueillir. Ce sont souvent des jeunes qui relèvent de la psychiatrie. Je peux vous dire que, le vendredi soir, la psychiatrie nous amène les enfants devant le portail du Conseil départemental, et qu'est-ce que nous devons faire ? Nous sommes obligés de les prendre, et nous sommes obligés de nous battre parce que les autres structures ne les acceptent pas. Vous évoquez les MNA : heureusement qu'on a des MNA au foyer de l'enfance, parce que ce sont plutôt des jeunes qui apaisent la situation, qui s'inscrivent dans un projet de vie, parce que leur parcours de vie est plutôt catastrophique et qu'ils s'accrochent et vont en formation et très vite ils arrivent à sortir du foyer. La difficulté de ce foyer n'est pas la qualification du personnel, parce que le personnel est qualifié, mais même un éducateur spécialisé n'est ni psychiatre ni infirmier psy. Aujourd'hui je dois reconnaître que l'on arrive à travailler en un partenariat un peu plus serré avec la psychiatrie, mais qui n'est franchement pas suffisant pour le suivi de ces jeunes. La problématique est bien plus globale, c'est celle de la prise en charge de soins. Malheureusement, personne ne veut de ces jeunes.

Mme GONZATO-ROQUES. – Il faut savoir que nous sommes en train de recruter un directeur ou une directrice du FEB. Je vous propose de faire un focus sur ce foyer lors d'une commission de développement social.

M. CHOLLET. – Je remercie Christine. Par rapport à la psychiatrie et la pédopsychiatrie, j'ai fait partie d'une commission qui a créé l'unité Mozart de pédopsychiatrie à la Candélie et qui est richement doté en personnel. Si vous regardez par rapport à d'autres départements, le Lot-et-Garonne est plutôt bien doté en pédopsychiatrie. Vous avez trois pédopsychiatres : le docteur Obeid, le docteur Cors et le docteur Tandonnet. Il ne faut pas dire qu'il n'y a pas de moyens. Mais ça ne marche pas.

Mme la PRÉSIDENTE. – C'est une histoire de volonté. Puisque vous connaissez très bien les pédopsychiatres, demandez-leur s'ils ont plaisir à venir au FEB.

M. CHOLLET. – Je vous demande de créer cette commission d'enquête où l'opposition viendra discuter aussi avec des pédopsychiatres.

Mme la PRÉSIDENTE. – À part que les psychiatres dépendent de l'ARS, pas du Conseil départemental. S'ils n'ont pas envie de venir au FEB, ils n'y viennent pas.

Je vous propose que l'on vote les rapports.

RAPPORT N° 1001

AVENANT N° 3 A LA STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 1002

MODIFICATION DU DISPOSITIF DE CUMUL D'ALLOCATION RSA AVEC LES REVENUS D'UNE ACTIVITE SALARIEE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 1003

RAPPORT D'OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

L'assemblée prend acte de la communication du rapport et de la tenue d'un débat contradictoire.

COMMISSION FINANCES ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

M. DEZALOS. – Chers collègues, il s'agit de vous proposer une convention de partenariat avec la Banque des territoires pour la mise en œuvre du programme « Petite ville de demain ». Je vous apporte quelques informations sur le contenu de cette convention. Le programme est national et fait suite au programme « Action cœur de ville », qui portait sur des villes moyennes, alors que ce nouveau programme concerne des villes de moins de 20 000 habitants. Autrement dit, cette politique nationale s'intéresse davantage aux territoires ruraux et, par conséquent, nous sommes concernés. Il s'agit, au niveau national, de soutenir et d'accompagner 1 000 territoires répondant à ce programme.

Pour ce qui est du Lot-et-Garonne, il faut savoir que 15 communes, regroupées dans 9 pôles, sont concernées. Le premier pôle comprend Fumel et Monsempron-Libos ; le deuxième le Confluent, avec Aiguillon, Damazan et Port-Sainte-Marie ; et sont concernées aussi les communes de Cancon, Castillonnès, Monflanquin, Villeréal, Castelmoron, Miramont-de-Guyenne, Duras, Casteljaloux, Nérac et Sainte-Livrade-sur-Lot.

Ces territoires sont concernés par des projets de revitalisation, par des requalifications de friches, par une réappropriation des commerces de centre-ville, par la rénovation des centres-bourg, par des problématiques que chacun de vous connaît parfaitement. D'ailleurs, si l'on fait le rapport entre les 1 000 communs au niveau national et les 15 retenues au niveau de notre département, on voit que la proportion de ces villes témoigne des problématiques en question.

Le partenariat se fait avec la Banque des territoires, qui est une filiale de la Caisse des dépôts et consignations, un groupe public dont la vocation est de soutenir les territoires notamment sur le plan financier, de les accompagner dans leur développement. Le partenariat que nous allons nouer avec la Banque des territoires, qui s'est rapprochée de la Présidente du Conseil départemental, dans le cadre de ce programme « Petite ville de demain », mais aussi du plan de relance, qui mobilise des sommes importantes au niveau national et la Caisse des dépôts et consignations est l'un des artisans de la mise en œuvre, s'explique par le fait que cette Banque n'a pas par elle-même les moyens humains de cet accompagnement, cette ingénierie, cette expertise apportée aux communes. Il s'agit en effet d'accompagner les communes dans les études pré-opérationnelles des projets et dans leur mise en œuvre. Il s'agit aussi de les accompagner par des prêts et par des participations de la Banque des territoires dans des sociétés d'économie mixte ou dans des organismes occupés au développement des territoires. La SEM47 évoluera dans ses statuts pour faire du portage immobilier, et cette évolution importante s'inscrit dans le même schéma. La Banque des territoires va intervenir aussi à ce niveau, en mettant des financements importants sur ces organismes de façon à faciliter le développement.

La convention prévoit que le Département de Lot-et-Garonne soit l'intermédiaire et le guichet unique pour les communes. Je crois que c'est une bonne chose, parce que l'on souffre trop, dans la mise en œuvre des politiques publiques, de la dispersion des organismes, des comités de toute sorte, avant de pouvoir traduire dans les faits le soutien apporté aux collectivités qui veulent mettre en place des projets. Je crois donc que c'est une bonne initiative que d'impliquer le Département de Lot-et-Garonne, qui est déjà impliqué dans cet accompagnement aux collectivités, à travers l'assistance technique mise en place il y a quelques années pour accompagner les communes dans l'examen de la faisabilité de leurs projets. La Banque des territoires a proposé que le Conseil départemental, et notamment son service d'assistance technique, soit le correspondant des collectivités et puisse tout à la fois diffuser l'information sur les dispositifs que peut mettre en œuvre la Banque, et mettre en action les financements que cette Banque verserait au Département à ce titre. Le budget du Département serait destinataire des crédits que la Banque des territoires consacrera aux communes. Ce programme, qui est d'une durée de trois ans, renouvelable une fois, représente une enveloppe sur six ans entre 500 k€ et 600 k€, dont un peu plus de 300 k€ sur les trois premières années. Les décisions d'attribution de crédits d'expertise ou d'ingénierie pour tel ou tel pôle seront prises en amont, au vu de la solidité du projet.

Ensuite, c'est le Département qui versera ces sommes, à partir des crédits de la Banque des territoires et aussi des crédits que le Département mettra sur son budget propre.

Ce partenariat vise à la simplicité et à l'efficacité dans la mise en œuvre des politiques d'accompagnement des petites villes de demain et pour la revitalisation de nos territoires ruraux, en créant un guichet unique, le Département, avec un partenaire solide, la Banque des territoires. Il s'agit aussi, pour la Banque des territoires, de s'associer à la SEM47, dont je rappelle que le Département est l'actionnaire principal, pour créer une filiale de la SEM47, qui sera vouée précisément au portage immobilier, lequel s'inscrit dans les politiques de revitalisation des centres-bourg.

Mme la PRÉSIDENTE. – Y a-t-il des questions sur ce sujet, sur lequel nous reviendrons tout à l'heure avec les représentants de la Banque des territoires ?

M. BORDERIE. – Concernant ce dossier, je suis pour l'aide de l'AT47 que vous proposez, quand elle est demandée, puisque vous précisez bien qu'elle est facultative. Les élus d'une commune peuvent se tourne vers vous ou trouver d'autres solutions. Par contre, je suis beaucoup plus dubitatif sur l'intervention du Département au niveau des finances et de la gestion commune de tous ces dossiers, puisque cela fait une couche supplémentaire dans le mille-feuille que nous connaissons bien et contre quel nous nous insurgeons tous les jours. Je rappelle que la SEM47 a déjà prévu d'intervenir dans les dossiers « Petite ville de demain » et « Cœur de ville » pour les petites communes de moins de 2 500 habitants, sans majoration de frais particuliers dans la mise en place des projets d'ingénierie. Cet aspect-là étant réglé, je ne vois pas pourquoi il y aurait un orchestre supplémentaire, avec un chef qui s'occuperait des dossiers dont les EPCI ont déjà la charge. Les EPCI sont déjà au courant du système, ont déjà été visités par le programme « Action cœur de ville » ; les communes aussi. Cet après-midi, en préfecture, nous aurons des informations complémentaires, qui seront diffusées depuis les EPCI jusqu'aux communes. Vous voyez, le travail est déjà en cours, le dossier est déjà réfléchi, et l'information est en cours d'être passée. Je suis donc dubitatif sur cette proposition pour les raisons que je viens d'évoquer.

Mme la PRÉSIDENTE. – Vous pourrez peut-être poser la question aux responsables de la Banque des territoires tout à l'heure. Mais que ce soit bien clair : c'est la Banque des territoires qui a sollicité les Départements, d'autant que nous avons ce service, AT47, et que cela lui semblait ne pas ajouter une couche supplémentaire, mais pour que ce soit centralisé.

M. MERLY. – Madame la Présidente, comme d'habitude, l'État est toujours en retard et souvent, par calcul politicien, s'aperçoit que les zones rurales existent. J'ai souvenir, avec le gouvernement précédent, des Assises de la ruralité, de dispositifs que l'on nous octroie gentiment. À vrai dire, je crois dire qu'il y a un vrai désintérêt, si ce n'est électoraliste, certainement par méconnaissance et un peu par mépris de la réalité de ce que sont les zones rurales. Vous savez que je le déplore, parce que j'ai dans l'idée que l'esprit même de la France se situe dans ses zones rurales. En tout cas, c'est ce que je défendrai tout le temps et que j'ai toujours défendu. Je voudrais rappeler qu'à plusieurs reprises, lors d'une organisation que j'ai souvent plébiscitée, qui est la Conférence des territoires, j'ai mis en avant l'intérêt qu'il y avait, notamment pour le Département, de travailler sur une organisation du territoire qui tienne compte des réalités du XXIe siècle et de ce qu'est la ruralité aujourd'hui. La ruralité de 2021 n'est pas celle de 1950 ; les acteurs ne sont plus les mêmes; les critères qui définissent la ruralité ne sont plus les mêmes. Mais je pense qu'il appartient au Département – et là je vais aller vers vous – de définir lui-même le schéma de la ruralité du Lot-et-Garonne. J'avais soumis l'idée, et nous avons d'ailleurs travaillé dans cet esprit avec Michel Masset sur notre communauté de communes, que le Département devait s'organiser s'il voulait vivre et reconstituer un espace bien vivant autour de centralités de services de proximité. Je crois que c'est l'essentiel de ce qu'il faudrait que l'on puisse mettre en place, pour que cet département reste actif, vivant et attractif. Visiblement, cela n'a pas été fait, ou en tout cas vous n'en avez peut-être pas perçu la pertinence. Je crois qu'il aurait été utile que nous travaillions dans ce sens. Une ébauche avait été déjà réalisée par Michel Masset dans le cadre du schéma des services.

On s'est rarement appuyé dessus puisqu'on a vu que des dispositifs ou des décisions d'ordre national sont venus contrecarrer les conclusions que nous en avions tirées. Dans le fond, on s'aperçoit du mépris dans lequel nous sommes traités, puisque les décisions viennent d'en haut. Quelles que soient les volontés que nous avons manifestées notamment en matière de service public, finalement cela n'intéresse personne, en tout cas pas ceux qui nous gouvernent.

Aujourd'hui, à mon avis, ce dispositif est un dispositif de raccrochage. En ce qui me concerne, j'ai manifesté le regret que Prayssas ne soit pas dans le groupe des communes choisies. Depuis vingt ans, on a tout fait pour avoir ce rôle de centralité, on a largement investi dans le secteur de la culture, du sport, de la médecine… Un village de 1 000 habitants qui a 5 médecins, il n'y en a pas beaucoup. On exerce cette centralité, et je regrette encore une fois que les ordres nous viennent d'en haut. C'est l'État qui décide, mais qui mieux que vous, qui mieux que nous peut savoir quelles sont les réalités du territoire, quels sont les besoins du territoire ? Moi je n'admets plus que ce soit des énarques parisiens qui viennent me dire : « Voilà comment vous allez vous organiser. » À vrai dire, ils s'en moquent un peu. Ils savent qu'il faut passer ce moment, qu'il faut faire semblant de distribuer quelques subsides et de s'intéresser à ce que sont les territoires. Mais le temps fera son œuvre et l'on passera à autre chose bientôt. Mais en attendant, nous sommes aux commandes, vous au niveau départemental, et nous sur les territoires, de ce que doit être le territoire et de la manière dont il doit vivre. Je regrette dans cette affaire que l'on n'ait pas un schéma plus précis de la manière dont on voit l'organisation territoriale. Je me suis entretenu avec vous il n'y a pas si longtemps de certains aspects de ce qui fait la vie des territoires. Ils sont importants. Ce sont ces débats qu'il faut que nous ayons. Souvent, on a des débats sur des sujets complètement annexes, on fait plaisir aux uns ou aux autres, je le vois bien, on fait un peu de communication dessus, mais la réalité de la vie des territoires, on ne l'aborde pas, par manque d'intérêt ou par ignorance. Mais je souhaite que l'on ait ce débat de fond dans le cadre d'une institution que vous présidez, qui est la Conférence des territoires, et l'on mette formellement ces sujets à l'ordre du jour. Sinon c'est un département qui continuera de décliner, alors que les perspectives ne sont peut-être pas aussi négatives qu'elles pourraient paraître pour les départements ruraux – et l'épisode du Covid nous donne un coup de main. Je crois qu'une nouvelle organisation de nos sociétés peut se mettre en place.

Tout cela, c'est un dédale d'organisations qui vont se mettre en place. Tant mieux pour ceux qui pourront en profiter. Mais cela me paraît totalement incomplet.

Mme la PRÉSIDENTE. – Nous sommes contraints par le temps, mais nous pourrons discuter avec la Banque des territoires, qui sera là tout à l'heure. Je vous propose de passer au vote du rapport 9001.

RAPPORT N° 9001

PROPOSITION DE PARTENARIAT AVEC LA BANQUE DES TERRITOIRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE L'ÉTAT « PETITE VILLE DE DEMAIN »

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMOINE

Mme la PRÉSIDENTE. – Sur le rapport 9001 vous propose de procéder, comme nous le permet le Code général des collectivités territoriales, par vote à main levée, qui requiert un accord à l'unanimité. Est-ce que vous êtes d'accord ? *(Oui)*

Il s'agit du remplacement d'un siège vacant de représentants du Département à la Commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI). C'est Madame Brandolin qui est proposée. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est élue. Monsieur Borderie est élu en suivant de liste.

RAPPORT N° 9001

REMPLACEMENT D'UN SIEGE VACANT DE REPRESENTANTS DU DEPARTEMENT A LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE (CDCI)

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme la PRÉSIDENTE. – Nous avons épuisé l'ordre de cette session spéciale. Je lève la séance, puis nous commençons la commission permanente.

LISTE EMARGEMENT

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 29 JANVIER 2021

BARRAL Bernard	BESSON Séverine	BILIRIT Jacques	BOCQUET Christophe	BORDERIE Jacques	BORIE Daniel	BRANDOLIN-ROBERT Clémence
BRICARD Nathalie	CALMETTE Marcel	CAMANI Pierre	CAMBOURNAC Louise	CASSANY Patrick	CHOLLET Pierre	CONSTANS Rémi
DELBREL Christian	DEZALOS Christian	DHELIAS Danièle	DREUIL Jean	DUCOS Laurence	GARGOWITSCH Sophie	GIRARDI Raymond
GONZATO-ROQUES Christine	HAURE-TROCHON Caroline	HOCQUELET Joël	JOFFROY Catherine	KHERKHACH Baya	LACOMBE Nicolas	LALAURIE Line

LAMY Laurence	LAURENT Françoise	LEPERS Guillaume	MAILLOU Emilie	MASSET Michel	MERLY Alain	PAILLARES Marylène
PERAT Michel	PICARD Alain	SALLES Marie-France	SUPPI Patricia	TONIN Valérie	VIDAL Hélène	BORDERIE Sophie Présidente du Conseil départemental

Approbation des débats de la session spéciale du 29 janvier 2021

Fait le 16 AVR. 2021

La Présidente du Conseil départemental,

Sophie BORDERIE

Le Secrétaire de séance,

Jacques BORDERIE

Imprimé en Avril 2021

Certifié conforme :

La Présidente du Conseil départemental,

Sophie BORDERIE

Hôtel du Département - 47922 Agen cedex 9
Tél : 05 53 69 40 00 - Fax : 05 53 69 44 94

LOT-ET-GARONNE
Le Département